



N°10803*05

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2017 / 2018

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser**La validation du permis de chasser n'est pas accordée :**

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

(1) cochez la case correspondante

Identification du demandeur (nom-prénom-adresse)
 Références du (1) permis de chasser original duplicata
 certificat provisoire de capacité document étranger équivalent

 Numéro : délivré le.....
 Par (1) : préfecture de :
 ou ONCFS (si permis délivré après le 01/09/09)
 ou pays (si document étranger) :
 Date de naissance du titulaire :
 Lieu de naissance :
Portable :
Mail :

Autorisation de chasser accordée par :
 (pour mineur et majeur en tutelle)

 Père / Mère / Tuteur* :
 Juge des tutelles* :
 Le :Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Numéro d'identification

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

 Nom : Prénom(s) :
 Adresse : Portable :
 Code postal : Commune : Mail :
Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à leSignature :

Nature de la validation demandée (correspondant à la validation de votre permis de chasser pour la campagne de chasse précédente) :

MERCI D'INDIQUER VOTRE CHOIX DE VALIDATION AU DOS DE CETTE FEUILLE**VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE VALIDER VOTRE PERMIS PAR INTERNET
SUR NOTRE SITE****A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2017 :**www.ficif.com

Si vous êtes garde particulier ou si vous effectuez des tirs d'été, merci de cocher cette case

SAISON 2017/2018

Type de permis (cotisation(s) fédérale(s), redevances et taxes incluses)	Montant à régler <u>sans</u> assurance	Mettre une croix correspondant à votre choix	Montant à régler <u>avec</u> assurance (20 €)*	Mettre une croix correspondant à votre choix
Validation départementale petit gibier pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Essonne, Val-d'Oise et Yvelines	128.14 €		148.14 €	
Validation départementale petit gibier et grand gibier pour les départements Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Essonne, Val-d'Oise et Yvelines	163.14 €		183.14 €	
Validation nationale petit gibier	329.43 €		349.43 €	
Validation nationale petit gibier et grand gibier	401.43 €		421.43 €	

Souhaitez-vous recevoir un carnet prélèvement bécasse nationale OUI ** NON

**Si vous demandez un carnet de prélèvement bécasse, sachez que la loi impose que vous n'en déteniez qu'un seul par saison et que vous nous le retournez en fin de saison.

*Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information ci-jointe

Pour une validation pour un autre département ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter : « le guichet unique » au 01 34 85 33 14 ou envoyer un message à : isabelle.bellinrobert@ficif.com

Comment remplir votre demande de validation du permis de chasser ?

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas acquiescé les constatations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'intervention de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animal nuisible, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 3° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou maladie ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensoriels ou psychiques permettant la vigilance, l'équilibre, la modulation des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

(1) cochez la case correspondante

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence au titre de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus.

Fait à le Signature

Nature de la validation demandée (correspondant à la validation de votre permis de chasser pour la campagne de chasse précitée) :

Merci d'indiquer votre choix de validation au dos de cette feuille

VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE VALIDER VOTRE PERMIS PAR INTERNET SUR NOTRE SITE A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2017 :
www.ficif.com

*Lien n° 1817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fins de son libéré s'applique au dossier nominatif porté dans ce formulaire. Elle garantit le droit d'accès et de rectification pour un dossier après de la rétention à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FICIF, auquel la Fédération des chasseurs est soumise pour consultation.

ATTENTION : Votre date de naissance est obligatoire. A défaut, votre dossier vous sera renvoyé.

Vérifier les informations vous concernant (identité, adresse, référence de votre permis de chasser).
Si votre titre permanent a été délivré après le 01/09/09, merci d'indiquer le n° de permis à 14 chiffres en bas à droite.
Merci d'inscrire votre n° de portable et votre adresse mail.

1

2

3

4

5

Seuls les mineurs ou majeurs sous tutelle doivent impérativement compléter ce cadre

A compléter si les informations reportées dans le cadre 1 sont erronées

Ne pas oublier de signer le recto du présent document. Attention ! L'absence de signature entrainera le rejet de votre dossier

Etablir un chèque du montant total à l'ordre du « régisseur de recettes de la Fédération des Chasseurs »

Merci de retourner l'ensemble des documents à l'aide de l'enveloppe pré-adressée ou au service de traitement du permis de chasser – FICIF – 3 rue Paul Demange – CS 50005 – 78519 RAMBOUILLET cedex